



## A V I S

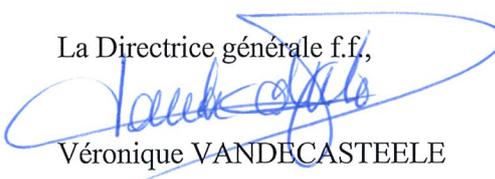
**OBJET** : Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la réservation d'emplacements de stationnement pour véhicules électriques

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 15 décembre 2020, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la réservation d'emplacements de stationnement pour véhicules électriques sur le parking de l'avenue Désiré Yernaux.

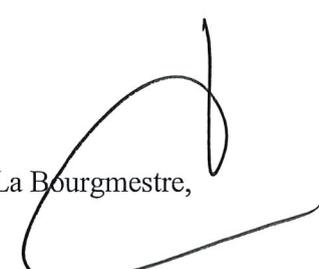
Ledit règlement est déposé au service du Secrétariat général et publié sur le site de la Ville [www.wavre.be](http://www.wavre.be).

Wavre, le 23 décembre 2020

La Directrice générale f.f.,

  
Véronique VANDECASTEELE

La Bourgmestre,

  
Françoise PIGEOLET